COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt six mars, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC4-1-1-30

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Daniel Zanin)
Commune de POMMEVIC	:	M. TEILLET Philippe - Suppléant
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie-Dominique - Suppléante
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
		Mme BRU Laetitia
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à E. LOPES)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth (a donné pouvoir à J. FURLAN)
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de Saint Antoine	:	M. DUPUY Jean-Michel
Commune de Saint Michel	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
Mme LEZIN Marie-Josée	:	Responsable du Service de Gestion-Comptable à la Trésorerie de Valence d'Agen

Monsieur REBEL Stéphane a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC4-1-1-30

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la Communauté de Communes des Deux Rives, il conviendrait de créer des emplois permanents à temps complet.

Par ailleurs, et conformément à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, et dans le cas où ces emplois ne pourraient être pourvus par un agent titulaire, il convient d'autoriser à recourir à des agents contractuels pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de un an (1 an maximum renouvelable une fois).

La rémunération des emplois sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois concernés.

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1er mai 2024 les emplois suivants :

Nombre d'emplois	Service	GRADE	Nature des Fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
1	Finances	Adjoint Administratif	Exécution administrative et financière des marchés publics Catégorie C	35 Heures
1	Culture	Animateur Territorial	Animation du réseau lecture publique, culture et vie associative Catégorie B	35 Heures
1	Technique	Technicien Territorial	Responsable de la Maintenance des Bâtiments Catégorie B	35 Heures
2	Tourisme ---------- - Services Généraux	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Conseiller touristique et du patrimoine Catégorie B ---------- Archiviste Catégorie B	35 Heures ---------- --- 35 Heures
1	Ressources Humaines	Rédacteur Principal 2ème Classe	Gestionnaire Paie/carrières Catégorie B	35 Heures
1	Technique	Agent de Maîtrise	Contrôle et diagnostic de l'assainissement non collectif Catégorie C	35 Heures

Le Président propose donc :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

_ de le charger, ou en son absence, le Vice-Président en charge du Personnel, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;

- de l'autoriser à recourir à des agents contractuels pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de un an (1 an maximum renouvelable une fois) ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l' établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

_ de le charger, ou en son absence, le Vice-Président en charge du Personnel, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;

- d'autoriser le Président à recourir à des agents contractuels pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de un an (1 an maximum renouvelable une fois) ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l' établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Valence d'Agen, le 8 avril 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 9 avril 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur Le Maire de Saint Loup

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Stéphane REBEL

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire 16 AVR. 2024
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 16 AVR. 2024

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUATIRE CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240408-2024CC4_1_1_30-DE
Numéro d'acte :	2024CC4_1_1_30
Date de décision :	08/04/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-1-1-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste)
Fichier acte :	2024CC4-1-1-30 PERSONNEL COMMUNAUATIRE CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	16/04/2024 17:09:01
Date de réception de l'AR :	**16/04/2024 17:09:14**